

---

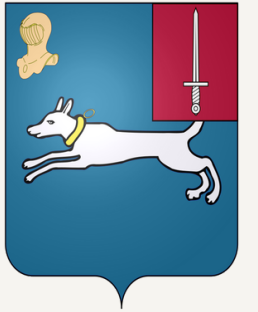
# UN MAIRE HORS DU COMMUN..

---

## Le général Baron François Pierre

## Alexandre Chauvel

Maire de DARVOY 1822 à 1838



---

*Courte biographie basée sur les écrits du Général de la Tour et de Dominique Bougerie, les archives des mairies de Honfleur et de Darvoy, et les recherches du groupe Histoire de Darvoy. Avec tous nos remerciements aux gardiens de la mémoire.*

François Pierre Chauvel est né à Honfleur (Calvados) le 22 décembre 1766, sa mère Jeanne Piquet est sans profession et son père marinier.

Il s'engage très tôt dans la vie militaire et n'a que 16 ans en 1781 lorsqu'il signe au régiment "Lorraine infanterie". On le retrouve à Bayeux en 1791 sergent fourrier et c'est à la bataille de Gemmapes contre les Autrichiens qu'il reçoit le baptême du feu.

En 1794, il est nommé sous-lieutenant, il a alors 28 ans. Un an plus tard, il reçoit les galons de capitaine. À la bataille de Fleurus près de Charleroi Chauvel est blessé pour la première fois. On le retrouve en 1796 avec les épaulettes de Commandant.

Il est fait prisonnier avec ses hommes en septembre et sera libéré en décembre 1796. Intégré au 49e de ligne en 1799 il se distingue à la prise de Berghem (Pays-Bas).

En 1800, il est blessé à l'épaule face aux Autrichiens. Rapidement remis, il est cette fois touché par deux coups de feu à la tête, Chauvel retourne alors se soigner à Honfleur.



*Bataille de Fleurus - Huile sur toile - Jean Baptiste MAUZAISSE - 1837*



---

## BARON D'EMPIRE

---

À 36 ans, avec des galons de major (lieutenant-colonel), décoré de la Légion d'honneur il a déjà un joli parcours .

Après sa convalescence, il intègre le 64e régiment de ligne et la « Grande Armée » .

Remplaçant le colonel à la tête du régiment, il se distingue à la bataille d'Austerlitz. Au soir, il est grièvement blessé à la cuisse gauche. À la suite de sa conduite héroïque, une pétition est adressée à l'État-Major de Napoléon par 40 de ses officiers demandant de le promouvoir officiellement à la tête du 64e régiment. Quinze jours plus tard, Napoléon nomme Chauvel Colonel du 64e régiment .

En octobre 1806, les Prussiens déclarent la guerre à la France. Chauvel, remis de sa blessure, se distingue de nouveau à Iéna. Prenant les Prussiens par surprise, soutenu par l'action du Général Suchet, ils font 1500 prisonniers. Le 10 mars 1809, il est nommé général et promu commandeur de la Légion d'Honneur. Le général Chauvel demande à rentrer en France pour raison de santé.



*Image d'illustration générée par IA*

---

Il rejoint enfin son pays en 1810 et s'installe à Orléans pour tenter de recouvrer des forces.

Nombre de ses soldats et officiers étaient originaires du Loiret. C'est dans cette région qu'il décide de s'établir à l'âge de la retraite. Il fait l'acquisition d'une propriété située au sud d'Orléans, la "Grand'Cour" entre Sandillon et Jargeau , à proximité du village de Darvoy .

Le Général Chauvel retrouve la santé à la "Grand'Cour". Mais l'armée ne l'oublie pas. Il est affecté à la 90e division militaire de Toulouse, puis à "l'Armée des Pyrénées".

En 1812, il se retrouve à Burgos (Espagne) à la tête de 8000 hommes et force les Anglais à quitter la ville. Blessé à la jambe droite, il se soigne à Burgos mais ne peut plus monter à cheval ni assurer son commandement.

Il quitte l'Espagne et rentre chez lui à la "Grand'Cour". Il y reste peu de temps , ayant été chargé de prendre le commandement de la 2e division de l'Intérieur à Limoges.

Mis enfin à la retraite pendant les "Cent jours", il s'installe définitivement à la "Grand'Cour". Chauvel a 50 ans. Il songe à se marier et c'est avec Mlle Clarisse, Élisabeth Baligant de la Feuilliez, une Gergolienne de 18 ans, qu'il convole le 18 novembre 1816 à Orléans. En 1820, suite à une chute de cheval qui rouvre d'anciennes blessures, il est amputé de la jambe droite à l'âge de 54 ans.



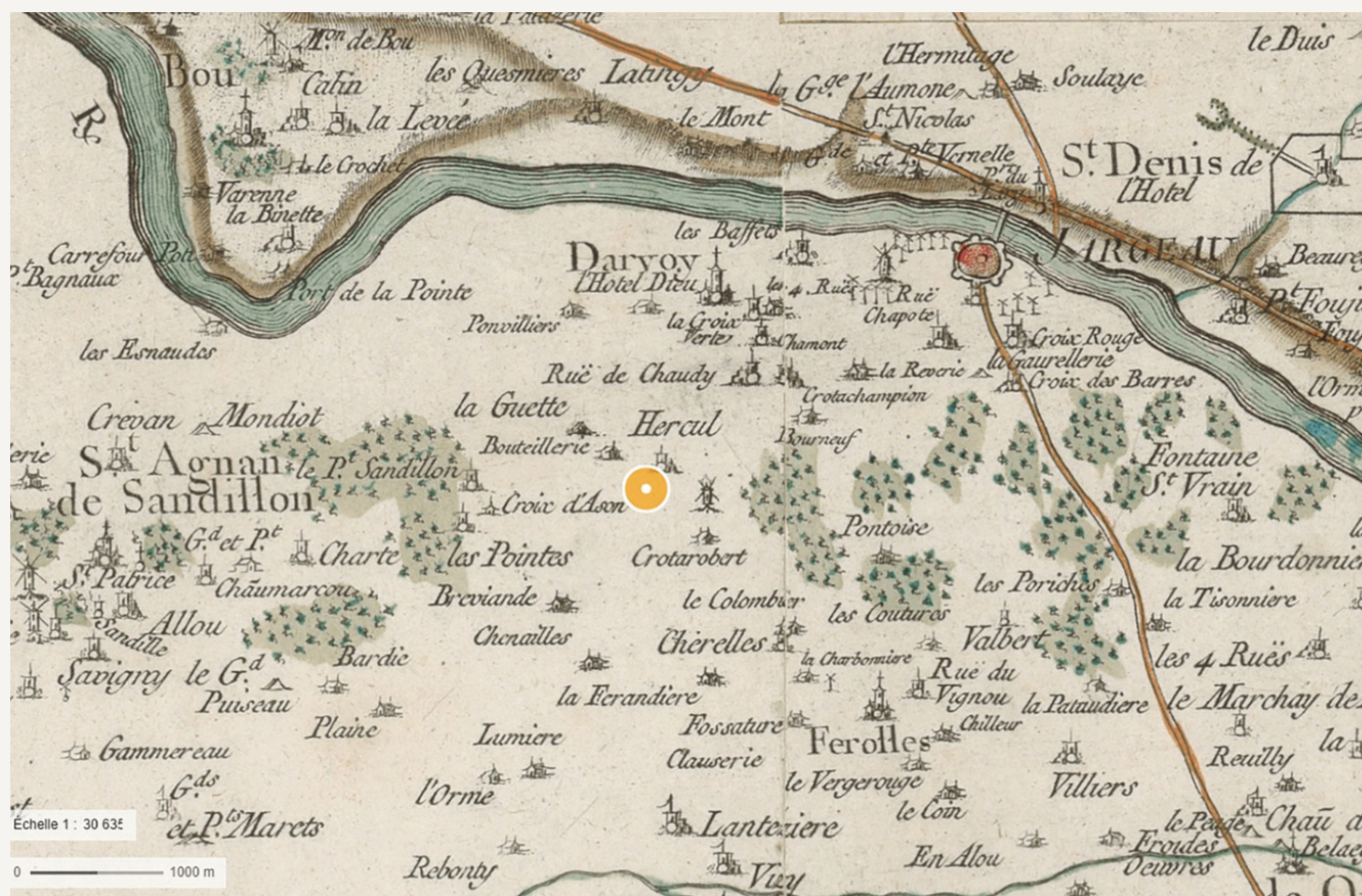
D'une robustesse exceptionnelle, Chauvel s'en sort avec une jambe de bois qui l'accompagnera encore 18 ans. En 1822 il est nommé maire de Darvoy, il le restera jusqu'à sa mort en 1838. En 1831 il est élu conseiller général du canton de Jargeau.

## AU SERVICE DE LA FRANCE

Il servit les armées du Roi, celles de la Révolution et celles de l'Empire . Blessé 5 fois, il fut engagé dans plus de 125 combats.

En tant qu'écu, il servit loyalement Louis XVIII, Charles X et Louis Philippe. Il resta longtemps Colonel de la Garde Nationale à Orléans.

Une trace visible du passage du Baron Chauvel à Darvoy est la modification du tracé de la route de Sandillon à Jargeau (actuelle D951) qui à l'époque passait au centre bourg devant l'église de Darvoy. Cette route fut détournée de façon à desservir sa propriété. Cette demeure, la «Grand'Cour», appartenait à Thomas Caumont, acteur sociétaire du Théâtre Français. À sa mort en 1811, sa fille que l'on surnommait la «Petite Thomassin», vend aussitôt la propriété au Général Chauvel.



Carte Cassini - Darvoy et ses alentours - 1789

Située en bord de route à la sortie ouest de Darvoy , elle comprenait à l'époque un bâtiment principal avec deux ailes en équerre. Deux colombiers flanquaient le portail de la cour sur la route. Une futaie importante ombrageait les bâtiments et tout autour sept hectares de prés, de jardins et de vignes . C'était un domaine digne d'un Général Baron de l'Empire.

Chauvel commença à s'y installer. Plusieurs lettres de lui en 1811 sont datées de Sandillon. En effet, comme en témoigne les comptes-rendus des séances des conseils municipaux du 21 décembre 1823, puis du 6 novembre

1831, il apparaît que la propriété de la « Grand'Cour » faisait partie à l'époque, du territoire de « la pointe de Sandillon » et c'est le Baron Chauvel, Maire de Darvoy depuis 1822 qui œuvra pour le rattachement de cette partie de territoire à la commune de Darvoy.

## AU SERVICE DE LA COMMUNE

Séance du conseil municipal du dimanche 21 décembre 1823 à midi. «*Considérant qu'une très petite partie du territoire de la commune de Sandillon connue sous la dénomination de « pointe de Sandillon » ou autrement dit « le petit Sandillon » dont la surface est de 30 ha 47 ares*



58 centiares ou 71 arpents 92 en ancienne mesure. Elle se trouve enclavée dans la commune de Darvoy sur une ligne tirée de l'ouest à l'est, faisant face au nord, de 1150 m et au midi, sur une autre ligne de 1326 mètres que cette surface est habitée par 15 habitants vigneron de profession, qui n'assistent jamais aux services divins dans la commune de Sandillon, parce qu'ils auraient une très forte demi lieue à faire et qu'ils préfèrent aller à la messe à l'église de Darvoy qui n'est qu'à 10

minutes de chemin de leurs habitations.

Il est dans l'intérêt de Darvoy d'avoir des limites plus régulières, intérêt également partagé par Sandillon, dont le territoire est beaucoup plus vaste. La nouvelle ligne de démarcation, tracée à 600 mètres de la croix d'Azon jusqu'à la ferme de la Motte, serait naturelle et déjà en grande partie délimitée par un fossé. Elle faciliterait l'accès aux soins et à la surveillance communale pour

les 15 habitants concernés, tout en leur offrant une meilleure proximité pour les secours spirituels.

Le conseil, estimant que cette modification profite aux deux communes, demande à M. le Vicomte de Ricée, préfet du Loiret, d'approuver ce rattachement."

Le plan, établi le 10 décembre par M. Brunet, est joint à cette délibération.

La demande, rejetée en 1826, fut acceptée par une délibération du 6 novembre 1831.)

## **La tombe de François Pierre Alexandre Chauvel autrefois située dans le cimetière de Darvoy**

*\*retranscription de l'épithaphe*

“ Alexandre Baron CHAUVEL  
Maréchal de camp en retraite  
Commandeur de la Légion d'Honneur  
Membre du Conseil général du Loiret  
Maire de Darvoy  
Décédé à la Grand'Cour à l'âge de 71ans  
Le 17 juin 1838

**Au vétéran, l'honneur de l'armée**

**Au citoyen utile**

**A l'ami dévoué et loyal**

**Au meilleur des hommes**

**Ce monument est consacré.**

Clarisse Elizabeth Baronne CHAUVEL  
Née BALIGANT DE LA FEUILLIEZ  
Décédé en sa propriété d'Etrechy (S et O)  
à l'âge de 76 ans, le 7 août 1875”



*Maison du baron à Darvoy  
Image d'archive - environ 1930*

*Le Général de la TOUR premier biographe de Chauvel déclarait dans son propos:  
”La tombe et la pierre tombale du Général Chauvel et de son épouse, faute  
d'entretien, n'existe plus depuis un demi siècle.”*

---

# AU TRAVERS DES COMPTES RENDUS MUNICIPAUX

*La mairie conserve dans ses archives les comptes rendus des conseils municipaux depuis 1808, date de la mise en place des conseils. La lecture est parfois difficile et les us et coutumes républicains nous paraissent parfois étranges. Le manque de références historiques de notre part complète le degré aléatoire de compréhension des sujets discutés lors des conseils municipaux.*

---

Le Baron Chauvel prend ses fonctions de maire de la commune de Darvoy lors du Conseil du 10 février 1822 et succède à M Desbois démissionnaire.

À cette époque, le maire, les adjoints et les conseillers sont nommés par le préfet pour les communes de moins de 5000 habitants.

C'est ainsi que le Baron Chauvel, habitant la commune de Sandillon (la Grand'Cour était à l'époque sur la commune de Sandillon) est intronisé maire de Darvoy par le préfet. La première décision du Baron Chauvel concerne l'achat de la maison presbytérale pour loger **“Le desservant de ladite commune”**, curé de la paroisse. Il en coûte 1930 francs à la commune sur un budget total de 2237 francs pour l'année 1824.

Le maire et son adjoint interviennent pour réprimer **“les conducteurs de troupeaux qui traversent les vignes et font des dégâts, et ceux qui parcourent les**

**différents chemins vicinaux et font pacager leurs moutons sur les propriétés riveraines”**.

Il faut aussi gérer les courriers et intervenir auprès du préfet pour disposer d'une **“poste aux lettres”** à Jargeau bien plus proche qu'Orléans.

Une fois par an et plus si nécessaire, le conseil municipal de 11 personnes se réunit, toujours à la demande du préfet; avec les plus forts imposés, pour résoudre les questions financières. Ce sera le cas du conseil du 25 mai 1823 pour résoudre le litige entre la commune et les hospices de Jargeau. Le conseil reconnaît une dette mais demande de différer le paiement en 1828, faute de trésorerie suffisante.

Un autre sujet impacte directement notre Baron le 21 décembre 1823 : le conseil municipal se retrouve pour discuter d'une partie du territoire dénommée **“pointe de Sandillon”** qui se trouve enclavée dans la commune de Darvoy. La demande sera acceptée (bien plus tard) hors la Croix d'Azon qui

restera sur la commune de Sandillon.

En 1824 les chemins vicinaux sont entretenus aux frais de la commune ; ils seront désormais remis en état par les propriétaires des terres riveraines, exception faite du chemin de Chaudy qui sera réparé par tous les habitants âgés de 16 à 60 ans. Les travaux seront dirigés par les membres du conseil qui constitueront des brigades.

Après ces réparations l'entretien incombera aux riverains.

On ne plaisante pas avec un baron d'empire !

**“Les habitants employés aux travaux exécuteront les ordres qui leurs seront donnés par MM les membres du conseil sans réflexion et ceux qui se permettent de manquer de respect qu'ils leur doivent, non seulement comme membre du conseil mais encore comme les anciens de la commune qui se dévouent au bien général, seront punis suivant les lois de police”**.

---



Des précisions seront apportées sur l'entretien de la route Orléans – Gien par Jargeau. Chaque habitant devra donner deux jours par an pour lui et pour chacun de ses fils vivant avec lui ainsi que pour chacun de ses domestiques mâles, pourvu qu'ils soient âgés de 20 ans et plus. La prestation se fera les premiers jours de mai, époque où les travaux ne sont pas pressés. Pour les personnes qui souhaitent se faire remplacer, la journée sera portée à 1,25 francs.

Le 12 mars 1826 le conseil se réunit pour le renouvellement du maire et de l'adjoint de la commune, désignés par le préfet. La séance est présidée par le doyen d'âge M Fourage.

Le Baron Chauvel **“jure fidélité au roi obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume”**. Son adjoint Jacques Dufour fait de même.

En décembre 1826, l'entretien de la route Orléans – Gien par Jargeau reste d'actualité. Les finances manquent, les plus forts imposés et les conseillers se réunissent et votent 5 centimes additionnels (il s'agit d'une taxe supplémentaire ayant pour base l'impôt national, mais celui-ci reste au bénéfice de la commune).

En 1828, la dette de 400 francs due à l'hospice de Jargeau doit

être payée, il faut aussi envisager des réparations importantes sur l'église (600 francs).

Devant toutes ces dépenses, et l'état déplorable des chemins, le conseil réitère dans sa séance du 28 octobre 1828 l'obligation de chacun de participer à l'entretien des routes en précisant que les femmes ne seront pas soumises à cette obligation.

Un nouveau dossier le Baron Chauvel : en effet le conseil municipal réuni le 13 mai 1830 délibère pour mettre en place une école primaire et vote **“un budget de 180 francs pour subvenir au logement, au traitement de l'instituteur et au loyer de la maison qui lui est destinée”**.

Le 8 août 1830, toute la commune est rassemblée par le maire pour constituer une garde nationale destinée à protéger et **“défendre la liberté publique contre toute espèce d'ennemis”**. La compagnie sera constituée de 150 personnes encadrées par quatre officiers.

Revenons sur l'entretien des chemins, en cette année 1831 ; les efforts portent sur le chemin de Chamon jusqu'à la fosse Jeanroy.

1831, année d'élection et troisième mandat, une liste de 80 électeurs (les plus aisés) est établie pour les élections du 9 septembre. Le 25 septembre les élus prêtent serment.

Le Baron Chauvel a, dans un premier temps, prêté serment comme conseiller et le 10 novembre comme maire.

En 1832, la distribution du courrier revient d'actualité, le conseil souhaite bénéficier d'une distribution journalière.

Le budget est serré et la commune regarde de près les dépenses. Elle ne propose que 27 Frs pour commémorer les Trois Glorieuses de juillet (déchéance de Charles X au profit de Louis Philippe). L'achat d'un drapeau (tricolore) à 100 Frs semble suffisant pour le conseil.

Il faut savoir que le bleu et le rouge avaient disparu de 1814 à 1830 sous le règne de Charles X.

La commune est pauvre avec très peu de réserve financière.

Chaque année, un budget est voté. Pour 1834 le plus gros poste est le traitement fixe de l'instituteur, 200 Frs et son logement, 60 Frs . Il y a aussi la fête du roi Louis Philippe pour 70 Frs ; le traitement des employés de la mairie, 50 Frs ; Il reste les dépenses pour la garde nationale (35 Frs) et 100 Frs pour les dépenses imprévues.

Avec quelques postes supplémentaires (dont les enfants trouvés pour 6,70 Frs), le total des dépenses ordinaires s'élève à 622,40 Frs.

Il faut ajouter les dettes de l'année précédente soit un total de 710,40 Frs.

Côté recettes, il y a le reliquat de l'année 1831 soit 204,49 Frs, le reste provient des **“centimes additionnels”** de la contribution foncière, 248,65 Frs et la contribution personnelle mobilière, 41,10 Frs payée par les habitants de la commune.

Il reste cependant un déficit de 156,94 Frs qui sera comblé par une imposition extraordinaire votée par le conseil et les habitants **“les plus forts imposés”** de la commune.

L'école nous l'avons vu demandait un gros budget ; l'ordonnance du 28 juin 1833 définit les obligations des communes concernant l'école primaire publique et privée.

La commune doit en outre définir le nombre d'élèves qui pourront suivre gratuitement les cours.

Le conseil supplie le département de lui venir en aide pour financer ces nouvelles dépenses.

En cette fin d'année 1833, des réparations urgentes sont à prévoir au presbytère, la dépense est évaluée à 1200 Frs, somme impossible à trouver dans la commune. Le préfet a promis une somme de 600 Frs et les 600 Frs qui manquent seront pris sur une nouvelle imposition basée sur les centimes additionnels.

En février 1834 le conseil et les plus forts imposés se réunissent pour nommer cinq commissaires classificateurs, cinq suppléants et un expert. L'affaire est importante car ils doivent redéfinir la valeur des terres et par là même, le degré d'imposition des propriétaires.

Le Baron Chauvel n'est pas sur la liste des plus forts contribuables, preuve que ses terres sont en grande partie sur la commune de Sandillon, par contre son habitation la **“Grand'Cour”** est bien identifiée

en classe 1 pour la commune de Darvoy.

En 1834 le Baron souhaite bénéficier d'un local servant à la fois de classe, mais aussi de salle de réunion pour le conseil. Monsieur Mérandin est chargé par le conseil de faire des propositions.

Il faudra attendre août 1835 pour que le conseil prenne le parti de faire construire un bâtiment pouvant servir d'école et de mairie. La dépense est prévue sur trois exercices comptables 1836-1837 et 1838 grâce à une imposition supplémentaire. En 1836 le terrain de 6 ares 33 centiares (633 m<sup>2</sup>) est acheté 329 Frs à M Gojon Jean. Considérant les 329 Frs d'achat du terrain et les 6371 Frs pour la construction, la commune doit trouver 6700 Frs pour financer l'école et la mairie.

Le conseil demande au département une aide de 2500 Frs car elle est « fort pauvre », a été inondée par la Loire et a subi les dégâts de la gelée de 1835.

Pour payer le reste soit 4200 Frs, le conseil demande d'imposer les habitants sur 5 ans au lieu de 3, demande qui sera autorisée.

Si l'école des garçons est une nécessité, il est décidé lors du conseil du mois d'août 1836 de ne pas établir une classe pour les filles car **“la population féminine**

A photograph of a document page showing several handwritten signatures in cursive ink. The signatures are arranged in three rows. The top row includes 'Daudin', 'Mérandin', 'Gojon', 'Ridou', and 'Cordier'. The middle row includes 'Louchet', 'Dufour', and 'Dufour'. The bottom row features a large signature 'Le Maire B. Chauvel' with a decorative flourish. The paper is aged and slightly yellowed.

Signatures des membres du conseil et du Baron Chauvel - Archives - 1833



qui fréquente l'école est trop faible pour avoir besoin d'une institutrice particulière".

Le conseil de Darvoy est interrogé en janvier 1837 par le préfet pour savoir quelle route doit être prioritaire entre la Ferté Saint Aubin et Lamotte Beuvron. Le conseil privilégie la route de Lamotte plus favorable au commerce et à l'agriculture, mais il n'aura pas gain de cause, la route de la Ferté sera privilégiée.

Les dernières décisions du Baron Chauvel en tant que maire ne sont pas très spectaculaires. Il demande la fabrication de mobiliers (sans doute pour aménager la future mairie). Il fera voter le budget pour 1839 et signera pour la dernière fois le registre des délibérations le 10 mai 1838.

Le Baron Chauvel décède le 17 juin 1838 et est remplacé, par Mr Dejouffrey Dominique nommé par le préfet.

Il ne sera plus question du Baron Chauvel, hormis lors du conseil du 24 février 1839 où madame la Baronne Chauvel et son fermier à la Croix d'Azon (le sieur Goujon) font part à la mairie de leur désaccord concernant l'entretien des fossés.

Le 14 novembre 1847, Darvoy, pour honorer la mémoire du Baron, offrira une concession gratuite et perpétuelle pour garder le monument dans le cimetière de la commune.

Nature de culture	Classes	Noms et Prénoms des Propriétaires.	Sections	Nombres de l'ary	Dénoms et abréviations.
Bois taillis...	1	Delacroix de Cracy	b	394	à une pièce de terre à lui-même et au taillis à Chambolle, Baudu, Martin et Prunier. aux fossés Jean roy, à Dionon veau et à Varames Louis
	2	Paris Denis Gilles	f	723	
Pâturés...	1	Delacroix de Cracy	b	496	au milieu de la taille de prairie à M. V. H. H. H. à la ferme de la motte, au chemin et à une pièce de terre à M. de Chapoy.
	2	Robert de Chapoy	a	f	
Maisons	1	Chauvel (Le Général)	a	1055	(La Grande Cour)
	2	Poche J <sup>e</sup>	e	11	au presbytère et à elle-même.
	3	Guichu Boulanger	e	83	à M. Jarry-Dubois, et à lui-même
	4	Paris Denis Jean	i	237	à la route d'Orléans à Gien et à ferme de Chaudy
	5	Jarry Desbois	e	82	à la rue du Bourg et à M. Guichu
	6	Vicas Pierre	a	526	(Doutvilliers) à lui-même de toute part.
	7	Vernou François père	a	1301	à lui-même et au chemin de la chaise.
	8	Goujon Jean Baptiste	g	461	à lui-même et à la rue de Chaudy.

(Note) On n'a pu prendre qu'un seul type par classe pour les bois taillis et les pâturés, car deux natures de propriétés se trouvaient posséder dans la commune.

3<sup>e</sup> que le revenu moyen des parcelles choisies pour étalons dans chaque classe pouvait être réglé ainsi qu'il est détaillé ci après :

Tableau des terres labourables - Archives de Darvoy - 1833